

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M22- 0042061

140744

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1183

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : HABALI

Mohammed

Date de naissance : 01-01-1948

Adresse : 100, Rue Brahim Nalhi, Hacif exvenue

Casablanca

Tél. : 0661133679

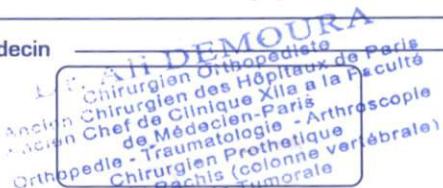
Total des frais engagés :

210,30

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/11/2022

Nom et prénom du malade : HABALI Mohammed Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : contrôle Prothèse Totale du genou opérée

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

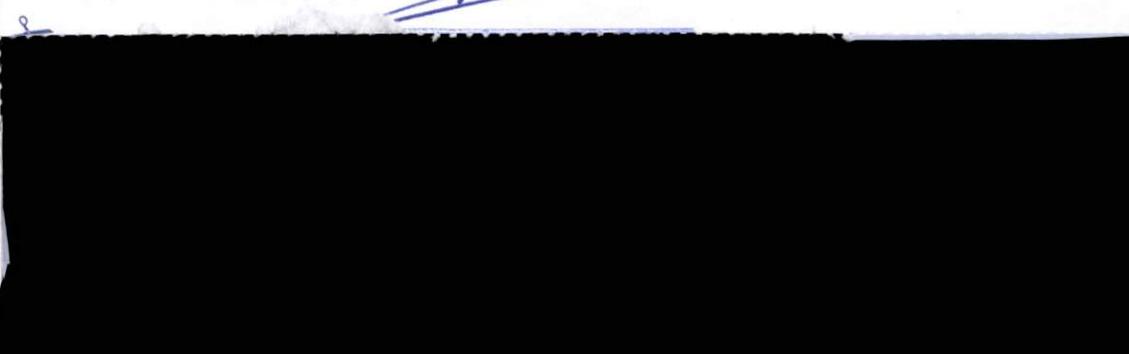
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 14 DEC. 2022

Signature de l'adhérent(e) : Ali DEMOURA



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/11/2022	Cs	300,-		Dr. Ali DEMIR Chirurgien Orthopédiste Ancien Chef de Clinique Paris 10 Ancien Chef de Traumatologie - Arthroskopie Chirurgie du Tendon (colonie vertébrale) Chirurgie du Tendon (colonie vertébrale)

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL AZZI NAR 18, Rue Abou El Azzi El Azzi Maârif Tél: 032 99 07 10 - Gsm: 0622 02 00 00 T.C.E: 001688166000012	11.11.2022	1030

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A horizontal arrow labeled 'D' points to the left, and a vertical arrow labeled 'G' points				

Dr. Ali DEMOURA

Chirurgien Orthopédiste
Ancien Chirurgien des Hôpitaux de Paris
Ancien Chef de Clinique à la Faculté
de Médecine Paris XII
Orthopédie - Traumatologie - Arthroscopie
Chirurgie prothétique
Chirurgie du rachis (colonne vertébrale)
Chirurgie tumorale

sur Rendez-vous

الدكتور علي دمورة

جراحة العظام والمفاصل
والعمود الفقري

خريج كلية الطب بباريس

الجراحة التقويمية و جراحة الكسور

الجراحة بالمنظار و الجراحة المجهريّة

جراحة الأورام

جراح بمستشفيات باريس الجامعية

بالموعد

ABABACHI

Mohamed

10.30

+ Dolipr 500

dcp x 3

PHARMACIE LA BRIS
Dr. SELASSI Narijss
Tel: 0522 99 07 05 - GSM: 0622 10 70
18, Avenue Moulay Idriss 1^{er} Casablanca
 البريد الإلكتروني : alidemoura@yahoo.fr

Dr. Ali DEMOURA
Chirurgien Orthopédiste
Ancien Chirurgien des Hôpitaux de Paris
Ancien Chef de Clinique XII à la Faculté
de Médecine-Paris
Orthopédie - Traumatologie - Arthroscopie
Chirurgie Prothétique
Chirurgie du Rachis (colonne vertébrale)
Chirurgie Tumorale